



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 08/2021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 26 Votants : 29 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt et un, le onze février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes Joseph Bernes - Place du 8 mai 1945- conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 04 Février 2021.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, ARNAL, AUGOT, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAJAT, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

PROCURATIONS

M. LABORIE	à	M. BERNES
Mme BAKER	à	Mme AGUERRE
M. BERNARDINI	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI

SECRETARE : M. VIGNEAU a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Composition de la Commission Cohésion Sociale

Vu l'article L.2121.22 du CGCT,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal en vigueur,

Conformément aux dispositions susvisées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il soit procédé à l'élection des membres de la Commission Cohésion Sociale au nombre de 6.

Ont obtenu 29 voix :

- ↳ Brigitte CAMBOULIVES
- ↳ Jean-Paul BERNES
- ↳ Sybille AGUERRE
- ↳ Muriel GUZOU
- ↳ Jacques SAFON
- ↳ Philippe JOUSSEAUME

Les membres, ci-dessus dénommés, ont été désignés pour siéger au sein de la Commission Cohésion Sociale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 12 février 2021

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

